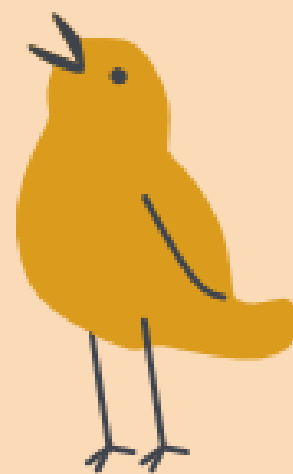


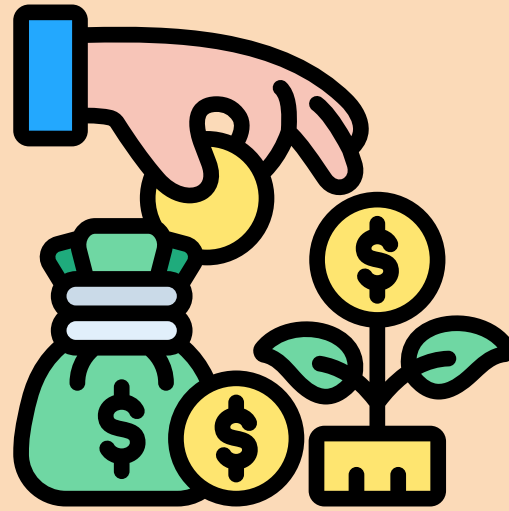


Les PAT dans la Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat (SNANC)



➤ Au cœur de la stratégie, un objectif :
« 80 % du territoire couvert par des PAT reconnus de niveau 2, avec des critères renforcés sur les différentes dimensions de l'alimentation durable et favorable à la santé » (axe 1, objectif 3)





➤ **Des moyens affichés: « Poursuivre le soutien financier pour les PAT passant en phase opérationnelle, notamment ceux ayant mis en place des actions de structuration de filières territorialisées issues de production durables, dont l'agriculture biologique » (action 9 de l'objectif 3)**

➤ Une orientation « transition » nouvelle :
« Faire des PAT des leviers de transition
des territoires, en renforçant de manière
systémique leurs critères de
reconnaissance » (action 7 de l'objectif 3)



A votre disposition pour vous aider à faire avancer vos PAT !

contact@france-pat.fr

